

MC/INF/273

**Original: anglais
5 novembre 2004**

QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. En matière de politique générale, la question migratoire revêt une importance prioritaire pour la communauté internationale. Les événements survenus en 2004 ont mis en évidence une prise de conscience grandissante de l'importance de la migration, qui constitue non seulement un phénomène incontournable dans le contexte de la mondialisation, mais peut en outre présenter des avantages considérables, pour les États comme pour les individus, du moins si elle est gérée de manière efficace. Les stratégies de gestion des mouvements migratoires fondées sur la coopération suscitent actuellement un regain d'intérêt. De fait, les approches les plus probantes sont celles qui reposent sur la prise en compte des intérêts communs des États, aux plans bilatéral et mondial. Les initiatives, stratégies et processus multinationaux décrits au présent document, et en particulier le Dialogue international sur la migration, l'Initiative de Berne, la Commission mondiale sur les migrations internationales, le Cadre stratégique pour une politique intégrée en matière de migration en Afrique, la Conférence internationale du Travail, le Dialogue 5+5, les Consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'intention des pays d'origine d'Asie, le Sommet Union européenne/Amérique latine-Caraïbes (Sommet UE/ALC), entre autres exemples, sont autant de signes manifestes de la volonté de la communauté internationale de renforcer la coopération et de mettre en place de vrais partenariats entre les États, les migrants et les autres acteurs concernés, de sorte que les migrations puissent s'opérer de manière plus cohérente, au bénéfice de la planète dans son ensemble.

2. Les tendances observées en 2004 font également apparaître une prise de conscience accrue des liens inextricables entre les migrations et d'autres aspects fondamentaux comme la sécurité, le développement, le commerce, la santé et l'environnement. À titre d'exemple, l'augmentation exceptionnelle et régulière des fonds que les travailleurs expatriés envoient dans leurs pays d'origine est révélatrice de l'importance du lien entre migration et développement. Le sommet des chefs d'État du G8 tenu en juin 2004 en a d'ailleurs convenu, comme en témoigne le Plan d'action qu'il a adopté.¹ Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les appels se multiplient en faveur d'une plus grande cohérence des politiques menées dans l'ensemble des domaines qui influent sur les migrations ou en ressentent les effets.

3. Ce document définit le contexte dans lequel s'inscrit la rétrospective de l'année écoulée présentée dans le cadre du Dialogue international sur la migration organisé à l'occasion de la session de 2004 du Conseil de l'OIM. Puisqu'il n'est pas possible d'aborder ici dans le détail l'ensemble des faits marquants survenus durant l'année considérée, les questions examinées se limiteront aux aspects suivants: 1) bref tour d'horizon de l'évolution récente en matière de mobilité internationale, à la lumière des données disponibles en 2004; 2) examen des deux principales tendances évoquées ci-dessus, à savoir l'intérêt accru pour la coopération en matière de gestion des migrations et la prise de conscience grandissante des liens entre les migrations et d'autres domaines essentiels.

¹ Dans son Plan d'action, le G8 s'engage à faciliter les envois de fonds afin d'aider les familles des travailleurs immigrés et les petites entreprises des pays en développement. Voir Plan d'action du G8: Appliquer l'esprit d'entreprise à l'éradication de la pauvreté, Sea Island, Georgie (États-Unis), juin 2004.

I. ÉVOLUTION RÉCENTE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

4. L'augmentation du nombre de personnes qui s'installent à l'étranger, le plus souvent à titre temporaire, pour des raisons professionnelles est à l'heure actuelle l'une des principales caractéristiques de la mobilité des populations à l'échelle internationale. La quatre-vingt-douzième Conférence de l'Organisation internationale du Travail, tenue à Genève en juin 2004, a d'ailleurs souligné que la **migration de main-d'œuvre** concerne désormais la quasi-totalité des pays du monde, dans la mesure où tous sont acteurs du marché mondialisé du travail.²

5. Les tendances démographiques observées dans les pays en développement, et en particulier la **baisse de la population**, ont contraint les pays à recourir de manière croissante à de la main-d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins des marchés nationaux du travail. Elles ont aussi amené les pouvoirs publics à comprendre que la migration de main-d'œuvre est une composante essentielle des systèmes de gestion intégrée des migrations. Le **vieillessement de la population** a également conduit à une augmentation sans précédent des besoins en main-d'œuvre, tous niveaux de qualification confondus, en particulier dans le secteur de la santé. Soucieux de répondre aux besoins grandissants de populations vieillissantes, les États envisagent désormais sérieusement d'accroître le taux d'activité des immigrants déjà installés sur leur territoire, en renforçant à cette fin leurs politiques d'intégration. Une communication récente de la Commission européenne indique à cet égard que l'intégration des migrants sera à l'avenir une des clés de la maîtrise de la mutation économique dans les pays de l'Union européenne.³ L'intégration des migrants est de surcroît un facteur essentiel de cohésion sociale.

6. Face à la **croissance démographique** et aux taux élevés de chômage et de sous-emploi, les États en développement continuent de chercher des possibilités d'emploi à l'étranger pour leurs ressortissants. Dans le même temps, la protection des droits et des conditions de vie de leurs ressortissants expatriés demeure une de leurs principales préoccupations.

7. La **mobilité** toujours plus grande des **migrants hautement qualifiés** est sans doute l'une des tendances les plus marquées de la dynamique actuelle des mouvements migratoires. Alors que la main-d'œuvre immigrée, toutes catégories confondues, n'a augmenté en moyenne que de 3 à 4% entre 1995 et 2000 dans les pays de l'OCDE, le nombre de migrants qualifiés a augmenté de 35 % par an au Royaume-Uni et de 14 % par an aux États-Unis.⁴ Aujourd'hui, cette tendance se confirme, au point que les pays sont de plus en plus nombreux à modifier leurs politiques migratoires afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée d'économies nationales fondées sur la connaissance, en particulier dans les domaines des technologies de l'information, de la santé et de l'enseignement et de la recherche. À cet égard, l'Allemagne a fait œuvre de pionnière en adoptant une législation sur l'immigration qui vise à faciliter le recrutement d'étrangers hautement qualifiés. C'est la première loi qui reconnaît officiellement l'Allemagne comme un pays d'immigration.

² Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, Bureau international du travail (ci-après appelé BIT), Genève, 2004.

³ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité Économique et Social européen et au Comité des Régions sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, COM/2003/336.

⁴ BIT, p.10.

8. La “**fuite des cerveaux**” continue de susciter de vives préoccupations dans nombre de pays en développement, et tout particulièrement en Afrique, où les secteurs de la santé et de l’enseignement ont été très durement touchés par l’exode de compétences. L’Union africaine (UA) a fait de la lutte contre la fuite des cerveaux une des priorités du continent africain. Dans le Plan stratégique de la Commission, qui définit la vision d’avenir et les missions de l’Union africaine, l’UA se donne pour objectif de faire de la participation de la **diaspora** africaine au développement de l’Afrique un des pivots de ses politiques et programmes pour 2004. La question de la fuite des cerveaux a également été débattue au cours de la Conférence internationale du Travail et de l’Assemblée mondiale de la Santé de l’OMS, qui ont appelé à l’examen de toutes les options envisageables en matière de recrutement éthique de professionnels de santé et d’enseignants, y compris par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux.

9. Les pays désireux d’attirer de la main-d’œuvre hautement qualifiée ont de plus en plus recours à la solution qui consiste à attirer des étudiants étrangers. Plusieurs pays ont déjà adopté des mesures visant à faciliter les procédures d’immigration des étudiants et à les aider à trouver un emploi une fois leurs études achevées. Cette approche a conduit à une **augmentation considérable de la mobilité des étudiants** dans la plupart des pays industrialisés. En Europe, c’est le nombre d’étudiants en provenance de pays en développement qui a le plus fortement progressé ces dernières années.⁵ Cet accroissement de la mobilité des étudiants est également visible en Asie. Ainsi, le nombre d’étudiants étrangers résidant au Japon n’a cessé d’augmenter ces dernières années, passant de 10.428 en 1983 à 109.508 en 2003.⁶

10. Les **mouvements temporaires de main-d’œuvre peu qualifiée** sont également en hausse, et plusieurs pays ont déjà adopté des programmes de recrutement temporaire de main-d’œuvre peu qualifiée ou relevé les quotas en vigueur. Dans certains pays d’Europe, l’accroissement du nombre de migrant peu qualifiés est dû en grande partie à l’intensification des programmes de recrutement d’ouvriers agricoles saisonniers et d’emplois d’été. Depuis le 17 août 2004, un nouveau système de délivrance de permis de travail aux travailleurs migrants peu qualifiés est en place en République de Corée. Conformément au protocole d’accord que la Corée a conclu avec plusieurs pays d’origine, les travailleurs migrants peuvent désormais séjourner sur le territoire coréen pendant des périodes renouvelables allant de un à trois ans et bénéficient de droits très largement comparables à ceux des travailleurs locaux. Cette réforme découle de la conviction des autorités coréennes que la mise en place d’un système plus performant de gestion de la migration de main-d’œuvre permettra de protéger les travailleurs migrants contre tout risque d’exploitation et de répondre de manière plus systématique aux besoins de certains secteurs industriels actuellement confrontés à une pénurie de main-d’œuvre.

⁵ Christiane Kuptsch, *Foreign Students in Europe: Between Red Carpet and Red Card*, Institut international d’études sociales, septembre 2003.

⁶ *Migration News*, avril 2004, volume 11, numéro 2.

11. Le 1^{er} mai 2004, **dix nouveaux pays ont rejoint l'Union européenne (UE)**, ce qui constitue à ce jour l'élargissement le plus important de l'histoire de l'Union. Avant l'arrivée de ces dix nouveaux membres, les incertitudes relatives à la liberté de mouvement des travailleurs au sein de l'UE avaient suscité des inquiétudes dans nombres d'États membres quant à l'éventualité d'un afflux massif sur les marchés nationaux de l'emploi de main-d'œuvre à bas prix en provenance de "l'Est". L'impact migratoire de l'élargissement sur les États membres de l'UE a cependant été moins marqué que beaucoup le craignaient, et les dispositions transitoires adoptées en vue de limiter partiellement les mouvements de main-d'œuvre n'y sont sans doute pas étrangères. Parmi les tendances migratoires relevées dans les nouveaux États membres, en particulier dans les pays d'Europe centrale, la plus intéressante tient davantage à la transformation progressive de ces pays d'origine en pays de transit ou de destination plutôt qu'à l'accroissement potentiel du nombre de ressortissants de ces pays émigrant vers l'Europe de l'Ouest. Si cette évolution s'opère à un rythme variable selon les États, les données disponibles semblent indiquer qu'elle se produit, à des degrés divers, dans tous les pays de la région.⁷

12. La deuxième série de Consultations ministérielles sur la migration de main-d'œuvre à l'intention des pays d'origine d'Asie s'est tenue du 22 au 24 septembre 2004 à Manille. Ces consultations avaient pour objectif premier d'améliorer la gestion des flux de main-d'œuvre étrangère en provenance des pays de la région. Le programme de travail de la réunion s'articulait autour des trois principaux thèmes d'intérêt prioritaire définis en avril 2003 lors des premières Consultations ministérielles: la protection des travailleurs migrants et la fourniture de services aux travailleurs migrants; l'optimisation des avantages de la migration organisée de main-d'œuvre; et le renforcement des capacités en matière de collecte de données et de coopération inter-États. Les participants ont fait le point des progrès réalisés au cours des douze mois précédents et examiné les résultats de projets de recherche spécifiques. Au terme de la réunion, des recommandations sur les activités à engager, et en particulier la création d'un centre d'information et de documentation pilote sur les travailleurs migrants, ont été adoptées.

13. La **féménisation de la migration** s'accroît à mesure que la demande de main-d'œuvre féminine augmente, notamment dans le secteur des emplois de service peu spécialisés.⁸ Si les femmes migrantes ont toujours été presque aussi nombreuses que les hommes, la tendance mondiale à l'autonomisation des femmes leur permet désormais de s'expatrier plus facilement seules. Alors que dans le passé, la migration féminine s'opérait principalement dans le cadre du regroupement familial, les femmes sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à quitter leur pays pour des raisons professionnelles ou en qualité de soutien de famille.⁹ En 2000, les femmes étaient déjà plus nombreuses que les hommes à émigrer vers les pays développés.¹⁰

⁷ État de la migration dans le monde en 2005, à paraître.

⁸ Enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, juin 2004, projet.

⁹ *Id.*

¹⁰ État de la migration dans le monde en 2005, à paraître; Tendances des migrations internationales, Rapport annuel de l'OCDE, édition 2004, à paraître; BIT 2004.

14. **Les fonds envoyés par les travailleurs expatriés** ne cessent d'augmenter. En 2003, le montant total des fonds envoyés vers des pays en développement était estimé à 93 millions de dollars (pour les seuls envois de fonds effectués par le biais de circuits officiels),¹¹ soit près d'un tiers de plus que les 68,5 millions de dollars que les pays industrialisés ont consacrés la même année à l'aide au développement. Selon certaines estimations, le montant total des envois de fonds s'élèvera en 2004 à 100 milliards de dollars.¹² C'est en Amérique latine que le phénomène est le plus frappant: en 2003, les pays d'Amérique latine ont reçu au total 38 millions de dollars sous forme d'envois de fonds¹³, soit plus que le montant cumulé des investissements étrangers directs et de l'aide au développement en faveur de la région. Selon le Dialogue interaméricain, les envois de fonds constituent à eux seuls la principale source de capitaux frais de l'Amérique latine et des Caraïbes.¹⁴

15. La **migration irrégulière** continue de poser de sérieux problèmes aux États, toutes régions confondues, au point que les dispositifs de contrôle aux frontières et à l'intérieur des États ont été renforcés. Ce durcissement a été motivé par les inquiétudes liées au terrorisme international, tout particulièrement après les attentats survenus à Madrid en mars 2004, qui ont fait plus de 200 victimes. L'évaluation de l'ampleur des flux migratoires irréguliers représente aujourd'hui encore une tâche difficile pour les pays de destination et continue de susciter la controverse.

16. Les chiffres révisés relatifs **au trafic mondial** d'êtres humains publiés dans le rapport annuel du Département d'État des États-Unis paru en juin 2004 indiquent qu'entre 600.000 et 800.000 personnes victimes de ce trafic traversent chaque année les frontières¹⁵, dont sans doute un grand nombre de femmes et d'enfants victimes d'exploitation sexuelle. Le volume d'informations sur les tendances et les formes de ce trafic s'est considérablement accru en 2004.¹⁶

17. Pendant l'année écoulée, la coopération inter-États en matière de **lutte contre le trafic d'êtres humains et l'introduction clandestine de migrants** s'est intensifiée dans toutes les régions du monde. Parmi les faits marquants intervenus sur la scène internationale, on citera l'entrée en vigueur, à la fin de 2003 et au début 2004 respectivement, des deux Protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée relatifs à la traite de personnes et au trafic illicite de migrants.¹⁷ En avril 2004, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a décidé de nommer un nouveau Rapporteur spécial qui sera chargé d'étudier la question du trafic de personnes, et en particulier de femmes et d'enfants, pendant une période de trois ans.

¹¹ Comité du développement international de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, *Migration and Development: How to make Migration Work for Poverty Reduction*, sixième rapport de session 2003-4, Vol. 1.

¹² *Global Trends, Migration News*, avril 2004, volume 11, numéro 2.

¹³ Banque interaméricaine de développement, communiqué de presse, 2004.

¹⁴ *All in the Family, Latin America's Most Important International Financial Flow*, Groupe de travail du Dialogue interaméricain sur les envois de fonds, janvier 2004.

¹⁵ *Trafficking in Persons Report*, Département d'État des États-Unis, juin 2004.

¹⁶ En 2004, L'OIM publiera les résultats d'une enquête mondiale sur le trafic d'êtres humains dans un numéro spécial du journal trimestriel *International Migration*.

¹⁷ Le Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, est entré en vigueur le 25 décembre 2003. Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer est entré en vigueur le 28 janvier 2004.

18. À l'échelle régionale, on note une amélioration de la coopération inter-États dans le domaine de la lutte contre le trafic de personnes et la migration clandestine. Les pays d'Asie accordent désormais une importance accrue à la mise en œuvre de mesures de lutte contre le trafic et l'introduction clandestine de personnes et d'autres formes de migration illicite. Diverses initiatives engagées au titre du Processus de Bali ont conduit à un renforcement des réseaux de coopération entre les pays participants, et notamment à la mise en place de nouveaux mécanismes bilatéraux et multilatéraux. En Afrique, l'Union africaine a fait de la lutte contre le trafic de personnes l'une de ses trois grandes priorités et a entamé des discussions avec l'Union européenne en vue de la mise en œuvre d'un Plan d'action conjoint pour la lutte contre le trafic de personnes. La question a été débattue tout récemment à l'occasion de la deuxième Session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, tenue à Cotonou (Bénin), en avril 2004.

19. Le **nombre de réfugiés** a fortement diminué ces dernières années dans le monde,¹⁸ et le nombre de **demandes d'asile** présentées dans 30 pays industrialisés au cours des six premiers mois de 2004 a accusé un très net recul (-22 %) par rapport au premier semestre de 2003.¹⁹

II. ACTIONS MENÉES

a) Renforcement de la coopération inter-États aux niveaux mondial et régional

20. En 2004, le **Dialogue international sur la migration** a eu pour principal objectif de montrer que pour gérer les migrations de manière concertée, les États doivent avoir des intérêts communs et se fixer des objectifs complémentaires aux plans national, régional et mondial. Les deux ateliers de l'intersession organisés cette année ont porté sur deux des principaux domaines dans lesquels l'amélioration du dialogue et de la coopération inter-États revêt aujourd'hui une importance grandissante: la migration et la santé et la migration et le commerce.

21. Le Séminaire sur le thème "**Santé et migration**", organisé du 9 au 11 juin en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre national pour la prévention des maladies chroniques et la promotion de la santé (CDC), a réuni des responsables des services de santé et de l'immigration qui ont débattu de questions de politique générale relatives aux aspects sanitaire de la migration. Les participants ont examiné avec une attention particulière les incidences sur la santé publique de la mobilité grandissante des populations. Le séminaire avait pour principal objectif d'aider les différents acteurs intéressés à mieux comprendre les relations entre santé et mobilité des populations et de renforcer leurs capacités en la matière, en offrant aux responsables politiques, professionnels de santé et de l'immigration et autres intervenants concernés un lieu de rencontre et de dialogue leur permettant de confronter leurs points de vue et leurs expériences. Au terme du séminaire, les participants ont estimé que la question n'était pas tant de limiter les mouvements de population que de mieux comprendre les retombées des

¹⁸ Directrice de la Division de la protection internationale du HCR, Comité exécutif, 7 octobre 2004.

¹⁹ *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries*, janvier-juin 2004, HCR, 27 août 2004.

mouvements migratoires sur la santé, aux fins de l'élaboration de mesures et de politiques de santé publique mieux adaptées.²⁰

22. Consciente du débat en cours sur les aspects commerciaux de la migration, l'OIM a organisé du 4 au 5 octobre 2004, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, un séminaire sur le thème "**Commerce et migration**". L'objectif était d'examiner de manière approfondie les enseignements qui se dégagent à l'échelle nationale de la gestion des mouvements de population relevant du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).²¹

23. Les États Membres de l'OIM ont d'ores et déjà décidé que le premier atelier de l'intersession de 2005 serait intitulé **Migration et développement**. Les débats porteront notamment sur la fuite des cerveaux et l'impact des migrants sur le marché de l'emploi, mais aussi sur la contribution potentielle des travailleurs expatriés au développement de leurs pays d'origine.

24. Lors des Consultations organisées en 2003 au titre de **l'Initiative de Berne**,²² des experts gouvernementaux venus du monde entier se sont déclarés favorables à la mise en place d'un dispositif non contraignant visant à promouvoir l'élaboration de mécanismes efficaces de gestion des migrations et de coopération inter-États, dans le plein respect de la souveraineté des États. En 2004, l'OIM et le Gouvernement suisse ont organisé quatre consultations régionales tenues respectivement en Afrique, en Europe, en Asie et aux Amériques, afin que les États puissent participer directement à l'élaboration de ce dispositif, appelé Agenda international pour la gestion des migrations. Ces réunions régionales ont permis aux participants de confronter leurs points de vue et leurs expériences en matière de migration et ont mis en évidence l'intérêt enthousiaste que les États portent à l'élaboration de l'Agenda et à la poursuite de l'Initiative de Berne. Les 16 et 17 décembre 2004, le Gouvernement suisse organisera à Berne une conférence au cours de laquelle il présentera les résultats des consultations régionales et les prochaines étapes de l'Initiative de Berne.

25. Les travaux de la **Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI)** ont débuté le 1^{er} janvier 2004. La Commission a pour mandat d'inscrire la migration internationale parmi les grandes questions internationales d'actualité, afin de promouvoir des actions internationales plus systématiques et d'encourager la collaboration et le dialogue face à ce phénomène d'importance majeure.²³ La CMMI est un organisme indépendant créé avec le soutien de la Suède, de la Suisse et d'un groupe de pays.²⁴ Elle a déjà organisé des rencontres régionales à Manille et au Caire afin de recueillir des informations et des avis auprès des États et des autres acteurs concernés. D'autres rencontres sont prévues à la fin de

²⁰ Le compte rendu du séminaire "Santé et migration" organisé du 9 au 11 juin 2004 est disponible à l'adresse http://www.iom.int/en/know/idm/smh_200406.shtml.

²¹ Le séminaire des 4 et 5 octobre 2004 faisait suite au séminaire OIM-Banque mondiale-OCDE sur le thème "Commerce et migrations" tenu du 12 au 14 novembre 2003.

²² L'Initiative de Berne, lancée en 2001 par le Gouvernement suisse, vise une meilleure gestion des migrations aux niveaux régional et mondial grâce à une coopération inter-États renforcée.

²³ Pour de plus amples informations, prière de consulter le site web de la CMMI à l'adresse <http://www.gcim.org/>.

²⁴ Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Égypte, Maroc, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie et CE/UE. La Suisse et la Suède assurent la présidence du groupe.

2004 et au début de 2005. La Commission doit présenter son rapport au Secrétaire général en juillet 2005.

26. De nombreuses **réunions sur la migration internationale** se sont tenues en 2004. Parmi les principales manifestations organisées, on retiendra le Congrès mondial Mouvements humains et Immigration (MHI), organisé en septembre 2004 dans le cadre du Forum de Barcelone 2004, qui a attiré plus de 1.500 participants venus du monde entier, et la neuvième Conférence internationale Métropolis, organisée à Genève en septembre-octobre 2004 sur le thème “Gestion coopérative de la migration: réponses internationales, nationales et locales”.

27. Cette tendance au renforcement de la coopération inter-États se manifeste également à l'échelle régionale. En Afrique, l'Union africaine devrait adopter prochainement un cadre global de gestion de la migration sur le continent africain. En mars 2004, l'UA, en collaboration avec l'OIM et d'autres partenaires,²⁵ a présenté un **projet de Cadre stratégique pour une politique intégrée en matière de migration en Afrique**.²⁶ Ce document cadre a fait l'objet de discussions et de consultations, notamment lors du Sommet des chefs d'État de l'UA tenu en juillet 2004. Il devrait être examiné par les commissions économiques régionales avant d'être soumis pour adoption à la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine lors de sa prochaine session, prévue en 2005.

28. L'Union européenne est la région qui a le plus progressé dans l'harmonisation des politiques et législations relatives aux migrations. L'élaboration de politiques migratoires communes a été l'une des priorités des **présidences irlandaise et néerlandaise de l'Union**. Dans sa communication du 2 juin 2004,²⁷ la Commission européenne dresse le bilan du programme quinquennal de Tampere, axé sur la création d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice, et définit les futures orientations en matière de justice et d'affaires intérieures pour les années à venir. La Commission place en tête des préoccupations de l'Union européenne l'intégration des immigrés en situation régulière, la lutte contre l'immigration illicite et le terrorisme et la promotion d'une politique commune de gestion des flux migratoires, y compris l'admission légale des immigrés, et souligne par ailleurs la nécessité de développer une politique européenne commune d'asile.

29. Le Processus de coopération en Méditerranée occidentale, également appelé Dialogue 5+5²⁸, témoigne de l'intensification du dialogue interrégional. La troisième réunion ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale s'est tenue les 15 et 16 septembre 2004 à Alger.²⁹ Les ministres des États participants ont tenté de définir des solutions en matière de coopération régionale dans le domaine de la gestion des migrations. Ils ont porté une attention particulière à la question de la migration de transit dans le Maghreb, devenu

²⁵ Bureau international du travail (BIT), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme international sur la politique des migrations (PIM) et Organisation mondiale de la santé (OMS).

²⁶ En juillet 2001, le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), réuni à Lusaka (Zambie), a adopté la décision CM/Dec 614 (LXXIV) relative à la création d'un cadre stratégique pour une politique intégrée en matière de migration en Afrique (Décision de Lusaka).

²⁷ COM (2004) 401 final, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice: bilan du programme de Tampere et futures orientations, Bruxelles, le 2 juin 2004.

²⁸ Algérie, France, Espagne, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Mauritanie, Maroc, Portugal, Tunisie.

²⁹ <http://www.iom.int/dialogue5-5>

l'une des principales zones de transit des migrants clandestins qui tentent de rejoindre l'Europe. Les participants ont également arrêté des solutions concrètes pour associer les migrants au développement durable de leurs pays d'origine, par le biais du transfert de compétences, des envois de fonds, des investissements et de programmes de microcrédit. Ce dialogue a débouché sur la mise en œuvre de programmes d'échange et de formation des ressources humaines visant à optimiser la gestion des migrations régulières. Il a également favorisé l'échange d'informations concrètes sur les flux migratoires dans la région, notamment dans le cadre du séminaire intitulé Migration irrégulière en Méditerranée occidentale: défis et réponses (mécanisme 5+4), organisé par l'OIM à Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne) en juin 2004.

30. La réunion UE-ALC sur la migration, organisée à Quito (Équateur) en mars 2004 en marge du troisième Sommet UE-ALC tenu à Guadalajara (Mexique), a attiré 70 experts gouvernementaux venus de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les participants à ce dialogue interrégional ont débattu de l'évaluation des flux migratoires, des avantages et inconvénients de la migration pour les pays d'origine, de transit et de destination, des envois de fonds, de la fuite des cerveaux, de la migration illégale, et notamment du trafic d'êtres humains et de l'introduction clandestine de migrants, ainsi que des politiques à mener pour faire face à la situation migratoire dans l'Union européenne, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

b) Prise en compte des liens entre la migration et d'autres domaines clés

31. Du fait de la prise de conscience grandissante des avantages que la migration peut présenter pour les pays d'origine et de destination, notamment au travers de la migration de main-d'œuvre, des envois de fonds, de l'accroissement des investissements étrangers directs et de la circulation des compétences, des connaissances et des idées, les appels lancés en faveur d'une meilleure intégration de la migration aux cadres de développement national et international se font de plus en plus nombreux.

32. Le 29 juin 2004, le Comité du développement international de la Chambre des Communes du Royaume-Uni a publié un rapport sur la migration et le développement³⁰ qui fera date. Le Comité souligne notamment qu'en dépit des aspects de la migration qui touchent au développement, on observe aux niveaux national et mondial une incapacité à analyser les deux questions de front et une certaine réticence à les associer. Le rapport recommande que des efforts concertés soient engagés aux fins d'une plus grande cohérence des politiques relatives à la migration et au développement. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) tirent la même conclusion, soulignant que "l'augmentation de l'aide et d'autres actions doivent faire partie d'un cadre d'ensemble cohérent d'appui au développement", lequel doit notamment reposer sur l'évaluation de multiples questions intersectorielles comme la migration.³¹ Certains signes encourageants donnent à penser que les acteurs nationaux commencent à s'orienter dans cette voie, comme en témoigne la politique de développement mondial intégré adoptée récemment par la Suède.

³⁰ Comité du développement international de la Chambre des Communes du Royaume-Uni, *Migration and Development: How to make Migration Work for Poverty Reduction*, sixième rapport de session 2003-4, Vol. 1

³¹ Rapport de suivi mondial 2004 - Politiques à adopter et actions à mener pour atteindre les ODM et les résultats connexes. 16 avril 2004, Banque mondiale et Fonds monétaire international.

33. Une table ronde informelle interinstitutions sur la migration et le développement a été organisée le 1^{er} avril 2004 à l'initiative de l'OIM. Les organisations participantes³² ont échangé des informations sur les activités qu'elles mènent dans ce domaine, et ont convenu de la nécessité de poursuivre ce dialogue informel. D'autres tables rondes thématiques sont d'ores et déjà prévues.

Conclusion

34. En 2004, les migrations internationales, et en particulier la migration de main-d'œuvre temporaire, ont continué d'augmenter. Le phénomène pose de multiples problèmes dans plusieurs des domaines de compétence des États. Compte tenu de la mobilité grandissante des populations, les stratégies concertées de gestion des migrations suscitent actuellement un intérêt croissant aux niveaux régional, mondial et interétatique, et les pays ont entrepris d'examiner de plus près les liens réciproques entre les migrations et d'autres domaines d'importance majeure, en vue de l'élaboration de stratégies plus cohérentes et plus bénéfiques.

³² Neuf organisations ont participé à cette table ronde aux côtés de l'OIM: le BIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le HCR, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.